

BEACONSFIELD

AVIS PUBLIC

ADOPTION

RÈGLEMENT BEAC-118

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné que le projet de règlement suivant:

BEAC-118 Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

a fait l'objet d'une présentation par le maire, monsieur Georges Bourelle, lors de la séance ordinaire du Conseil du 29 janvier 2018.

Ce projet de règlement vise à adopter un code d'éthique et de déontologie révisé pour les membres du Conseil, conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1).

Ce Code énonce les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique, ainsi que les règles déontologiques que doivent observer les membres du Conseil. Les règles fixées dans ce Code mettent l'accent sur des valeurs d'intégrité, d'intérêt public, de respect, de loyauté, d'équité et d'honneur. Ce Code établit des règles de conduite pour prévenir les conflits d'intérêts et autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources municipales ainsi que des règles pour l'après-mandat. Ce Code prévoit également les sanctions découlant de tout manquement à l'une de ses règles.

Ce projet de règlement sera présenté pour adoption au cours de la séance ordinaire du Conseil du 26 février 2018, à 20 h, à la salle du Conseil, située au 303, boulevard Beaconsfield.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement et en obtenir copie pendant les heures régulières de bureau au bureau de la greffière, situé au 303, boulevard Beaconsfield.

Donné à Beaconsfield, le 7 février 2018.

PUBLIC NOTICE

ADOPTION

BY-LAW BEAC-118

CODE OF ETHICS AND GOOD CONDUCT FOR ELECTED MUNICIPAL OFFICERS

PUBLIC NOTICE is given that the following draft by-law:

BEAC-118 By-law respecting the code of ethics and good conduct for elected municipal officers

was the subject of a presentation by the Mayor, Mr. Georges Bourelle, at the regular Council meeting held on January 29, 2018.

The object of this draft by-law is to adopt a revised code of ethics and good conduct for Council members, in accordance with the requirements of the *Municipal Ethics and Good Conduct Act* (R.S.Q., chapter E-15.1.0.1).

The Code sets out the main ethical values of the City and the rules of conduct that must be observed by Council members. The rules entrenched in this code emphasize on values of integrity, public interest, respect, loyalty, equity and honour. The Code establishes rules of conduct to prevent conflicts of interest and other misconducts, gifts and other benefits, the use of municipal resources as well as rules with regard to post-term. The Code also provides for sanctions that a violation of any of its rules may entail.

This draft by-law will be submitted for adoption at the regular Council meeting of February 26, 2018, at 8 p.m., in the Council Chamber located at 303 Beaconsfield Boulevard.

Any interested person may consult this draft by-law and obtain copies thereof during regular office hours at the City Clerk's office, located at 303 Beaconsfield Boulevard.

Given at Beaconsfield, on February 7, 2018.

M^e Nathalie Libersan-Laniel

Greffière et directrice du Greffe et des Affaires publiques
City Clerk and Director of Registry and Public Affairs